

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

04 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 04 septembre 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 août 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL, Julien MAHIEU, et Elisabeth CAPRON conseillers municipaux.

Etait excusée : Mesdames Alexandra HERMANT et Christine CAMPAGNE.

Madame Alexandra HERMANT donne pouvoir à Monsieur Bernard DE REU

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des réunions du 12 avril 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 12 avril 2018

Le conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité.

II. Délibération : Subventions associations

Monsieur le Maire détaille les différents courriers reçus par les associations demandant une subvention pour l'année 2018.

- Association « Les petites Lucioles » : sollicite 500 euros pour l'achat de mobilier et de matériels de puériculture
- Association « des chasseurs » : sollicite 500 euros pour l'achat de blé et d'eau pour aider la faune sauvage
- Association « Com 'en fête » : sollicite 300 euros pour l'achat d'une tonnelle et l'organisation des diverses manifestations dans le village
- Association « Club du 3^{ème} âge » : sollicite 300 euros pour financer les différentes sorties
- Association « Tennis club Achiet le Grand » : sollicite 450 euros pour le développement de l'association.

Monsieur le Maire rappelle que le budget alloué en avril 2018 était de 2000 euros pour l'ensemble des subventions aux associations.

Monsieur le Maire propose de donner 300 euros à chaque association qui en a fait la demande soit un budget total de 1500 euros.

Madame Patricia COPIN n'est pas d'accord, elle estime que les associations des Petites Lucioles et des chasseurs n'est pas ouverte à tous et elles sont à but privé.

Un débat s'ouvre à savoir si Les petites Lucioles et les Chasseurs sont bien des associations à but non lucratif et ouvertes à toute la population.

Monsieur Julien MAHIEU explique la situation de la société de chasse. Il informe que l'association est ouverte à toute personne détentrice du permis de chasse. Il informe qu'il n'y a pas de sélection à l'entrée.

Madame Lucie LETURGEZ prend la parole pour exprimer à son tour le fonctionnement de l'association des petites lucioles. Elle informe l'assemblée que l'association organisera des samedis récréatifs ouverts à tous les enfants du village. (Activités culinaires, jeux de sociétés,) ils seront facturés 5 euros par enfant et par samedi.

Après débat, Monsieur le Maire propose de passer aux votes.

Le vote se décompose ainsi : 10 voix pour et une voix contre. Les associations citées recevront donc une subvention à hauteur de 300 euros.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier à la fin du mois d'août de Monsieur Florian KUBACKI sollicitant également une subvention pour participer à des projets éco-responsables sur le territoire canadien. L'assemblée estime que cette démarche est personnelle et vote à l'unanimité le refus de la subvention.

III. Délibération : Loyer Cocci-market

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le loyer de Cocci-market magasin situé 1 rue Général Frère. N'ayant pas pu s'installer comme initialement prévu en mars 2018, il propose de décaler les deux mois de gratuité pour les octroyer pour la période du 15 mai 2018 au 14 juillet 2018.

Le conseil est d'accord à l'unanimité avec cette proposition.

IV. Délibération : Enedis encaissement redevances 2018

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que pour percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, il y a lieu de retenir l'avis du Conseil Municipal.

La première redevance est fixée à 429 euros pour l'année 2018, avec une longueur de réseaux de 7358m et un taux fixé à 1.20%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La seconde redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité se compose de deux parties.

- La première partie est une redevance avec un taux de revalorisation en 2017 de 1.37%. Pour l'année 2018, elle sera d'un montant de 203 euros.
- La seconde partie correspondant à 10% de la première partie soit dans notre cas 20 euros. Elle est instituée en principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

V. Délibération : Création de poste adjoint technique 2^{ième} classe

Monsieur le maire explique à l'assemblée la situation de Madame Maryline RONNELLE. En effet, l'agent arrive à la fin de sa carrière puisque celle-ci va prendre sa retraite en juin 2019. Elle a le droit à un avancement de grade. Elle passera d'adjoint technique au grade d'adjoint technique de 2^{ième} classe. Cet avancement d'échelon validera 6 mois avant sa retraite lui permettant d'augmenter celle-ci.

Il propose de créer un poste d'agent technique principal 2^{ième} classe.

Après discussion, les conseillers autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à créer ce nouveau poste mais précise que celui-ci devra être supprimé dès la mise à la retraite de Mme RONNELLE Maryline.

VI. Délibération : Aide financière

Monsieur le Maire explique qu'il y reçu un courrier d'une habitante de la commune pour demander une aide financière pour des examens médicaux de son enfant.

L'assemblée est d'accord à 2 voix pour et 9 voix contre pour que la commune prenne en charge les frais supportés par la famille de cet enfant.

VII. Délibération : Convention achat FDE

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais doit être signée. Celle-ci sert à obtenir des tarifs préférentiels pour la commune sur les différents abonnements qu'elle détient.

Le conseil vote cette signature à l'unanimité.

VIII. Délibération : aménagement extérieur

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu un courrier de la part du Département qui met en place un dispositif d'accompagnement pour les communes pour des aménagements des espèces urbanisés contribuant à la biodiversité.

Il propose un devis qu'il a fait établir par l'entreprise CARNEL située à Hamelincourt. Cette réalisation peut être subventionnée au maximum à 80% du coût mais dans la limite de 50000 euros.

Monsieur le Maire propose de faire le dossier de demande de subvention et d'en reparler ultérieurement quand il aura la réponse.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour faire cette demande de subvention et charge Monsieur le maire de s'en occuper.

IX. PLUI

Monsieur le Maire informe l'assemblée du compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 juin 2018 à la Communauté de Communes du Sud Artois. Il explique les zones à urbaniser à vocation d'habitat, celle à vocation économique ainsi que les autres évolutions du zonage. Il fait passer les plans pour les personnes intéressées.

X. Compte-rendu du conseil de classe et projet de rénovation

Monsieur le maire veut revenir sur le compte rendu du conseil de classe du lundi 25 juin 2018 et donne lecture de celui-ci.

Celui-ci rappelle les effectifs de l'année, énumère les sorties effectuées au cours de l'année Il donne également les heures de piscine pour la rentrée de septembre 2018.

Monsieur le Maire veut principalement soulever la remarque de Mme Engrand au niveau des nouveaux WC de l'école. Il n'accepte pas de celle-ci fasse des commentaires déplacés. Il rappelle que la commune doit gérer un budget et doit prioriser les travaux à effectuer.

Monsieur Julien MAHIEU n'apprécie pas le comportement de Mme Engrand. Il trouve que celle-ci exagère et est trop exigeante envers la commune. Pour lui, la commune ne devrait plus accepter aucune demande de sa part, le temps qu'elle ne change de comportement.

Monsieur la Maire propose de faire la rénovation des sols des classes car ceux-ci sont très abimés. Le conseil n'est pas contre mais demande à obtenir plusieurs devis.

Monsieur le Maire se chargera d'en faire la demande à différentes entreprises.

XI. Divers

Achat terrain pour agrandir lagunage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agriculteur d'une commune voisine va prendre sa retraite en fin d'année 2019. Celui-ci exploite des terres sur la commune. Monsieur le Maire a d'ailleurs rencontré celui-ci pour avoir des informations sur le devenir de ses terres.

L'agriculteur propose à la commune de racheter une partie ou l'ensemble de la parcelle ses terres pour qu'à l'avenir la commune est une réserve foncière pour le lagunage. Monsieur le Maire propose de faire une offre. Le conseil est d'accord et laisse monsieur le Maire de négocier cet achat.

SA du Hainaut : réaménagement de la dette. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la SA du Hainaut pour le réaménagement de la dette. La commune est caution des prêts et de ce fait il faut de nouveau réitérer la délibération puisque les taux ont changé. Le conseil vote à l'unanimité cette demande de renouvellement de caution.

Travaux 2 bis rue de la Concorde Monsieur le Maire précise que le compteur de gaz a été posé aujourd'hui. Il explique qu'un architecte va prendre en main le dossier afin de négocier les prix auprès des artisans et dévaluer les subventions possibles.

M. Marquis Michel Monsieur le Maire veut signaler que le dossier de Monsieur Marquis Michel est un dossier compliqué à solutionner. En effet, des propositions de poste ont été faites, à savoir la sécurisation des abords de l'école aux heures d'entrée et de sortie des enfants et le ramassage des papiers dans le village à l'aide d'une pince. Celui à consulter son syndicat et nous a fait part de plusieurs remarques. Monsieur le Maire propose de prendre rendez-vous avec le centre de gestion pour trouver une solution quant à sa reprise du travail.

Abris-bus Monsieur le Maire réagit de nouveau sur le dossier de l'abris bus. Il a reçu un courrier du Département lui indiquant que le dossier était à la signature. Il faut donc encore patienter pour espérer obtenir le déplacement de l'abris bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

M. LEFEBVRE Freddy

M. LOURDEL Philippe

Mme COPIN Patricia

Mme LETURGEZ Lucie

Mme CAMPAGNE Christine

M.MAHIEU Julien

Mme Elisabeth CAPRON